



MUNICIPALITÉ DE BOTTENS

Bottens, le 29 mars 2022

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

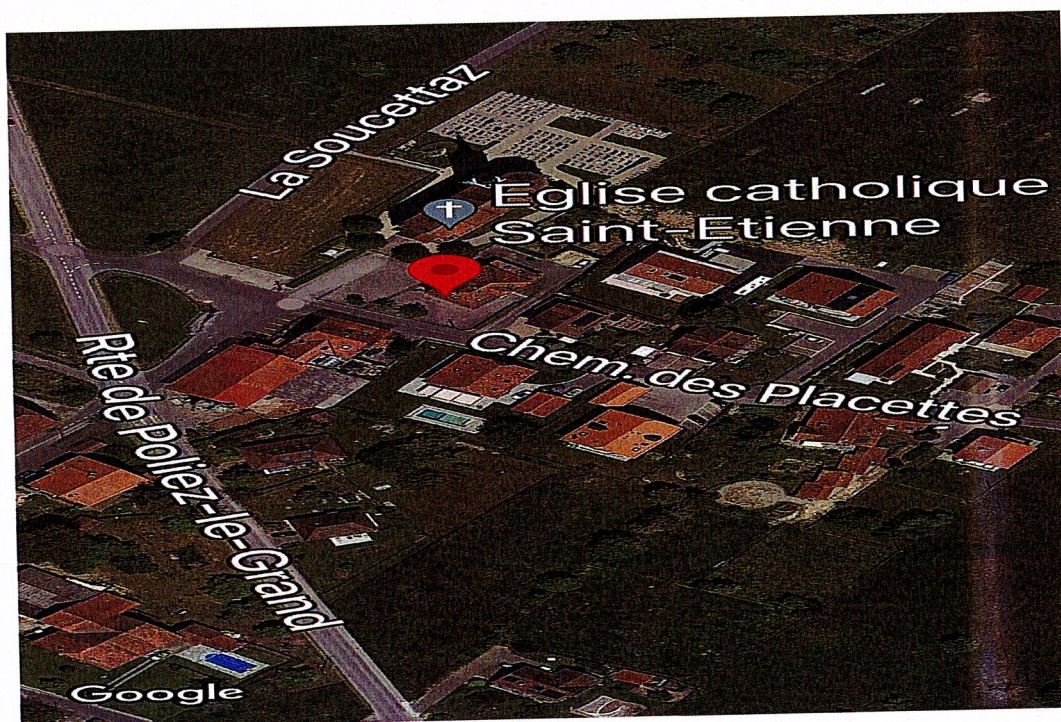
Préavis municipal n° 2022-1
relatif à
Un crédit d'étude pour la réfection du bâtiment « Les Placettes » à Bottens.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Préambule

La Municipalité a l'honneur de vous présenter le préavis n°2022-1 relatif à une demande d'octroi d'un crédit d'étude de CHF 9'000.- pour la réfection du bâtiment « Les Placettes ».

Cet immeuble, propriété communale, se situe au chemin des Placettes numéro 3. Il abrite quatre appartements, une entreprise spécialisée dans les revêtements de sol et une salle « de musique ». L'école primaire de notre village a longtemps été située dans ce bâtiment.



2. Exposé des motifs et procédure

Ce bâtiment, très ancien, nécessite d'importants travaux d'entretien. En effet, sa façade en molasse s'est fortement dégradée et l'isolation de l'ensemble est insuffisante. Les variantes

à étudier doivent, bien entendu, tenir compte de la présence des locataires durant les travaux.

Le mandat que nous souhaitons donner à exécuter est le suivant :

- Plans de l'existant au 100^{ème} informatisés, reprise des plans existants et contrôle des mesures et façades.
- Projet pour la valorisation du bien.
- Estimation des coûts selon diverses variantes, y compris la réfection de la façade.

Nous souhaitons confier cette étude au bureau PMS ArchiPromo SA à Cugy. Elle est prévue cette année et permettra, en fonction de la variante choisie, de présenter un crédit d'investissement courant 2023 au Conseil communal en vue de travaux en 2024.

3. Coût de l'étude

Le coût de l'étude est évalué à CHF 9'000.- et est composé uniquement d'honoraires d'architecte et de la TVA à 7,7%.

4. Conclusions

Ceci exposé, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Bottens

- Vu le préavis municipal n° 2022-1 ;
- Considérant que ce point figure à l'ordre du jour ;
- Ayant pris connaissance du rapport de la Commission ad'hoc et de celle des finances ;

Décide

1. D'engager une dépense d'investissement de CHF 9'000.00.
2. De financer cette étude par les liquidités courantes.
3. D'amortir ce montant sur 30 ans à partir de l'année qui suit la fin des travaux de réfection du bâtiment « Les Placettes ».
4. D'amortir ce montant sur le compte de fonctionnement 3532.330, en cas de refus du projet.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

Le Secrétaire municipal

L. Imoberdorf

N. Salis

Municipal responsable du dossier : Gérard Stettler